

DNA HAUT-RHIN

18.09.2015
BERGHOLTZ ET COLMAR Ordre national du Mérite
Gisèle Bourcart, chevalier



Gisèle Bourcart, chevalier dans l'ordre national du Mérite (à gauche) et Liliane Gall. PHOTO DNA-B.FZ.

Présidente régionale de l'association "Femmes d'Alsace" depuis cinq ans, Gisèle Bourcart a été décorée en fin de semaine dernière des insignes de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Organisée à l'hôtel du département à Colmar en présence notamment de Pascal Lelarge, préfet, de Eric Straumann, président de l'assemblée départementale, de Catherine Troendlé, sénatrice, ainsi que de nombreuses élues départementales, cette cérémonie était précédée d'une commémoration à l'occasion du 70e anniversaire du droit de vote des femmes (effectif en Alsace depuis le 23 septembre 1945). Les insignes de son grade lui ont été remis par Liliane Gall, sa marraine dans l'ordre et fondatrice de Femmes d'Alsace en 1992.

Née quelques années après la Seconde guerre mondiale à Lyon, d'un père vietnamien qui a combattu pour la libération de la France, Gisèle Nguyen Van est l'aînée d'une fratrie de six enfants ; mariée à 21 ans avec Michel Bourcart, ingénieur, dont elle a quatre enfants, elle a présidé durant près de deux

décennies la Peep de l'arrondissement de Guebwiller avant de s'engager dans le combat pour la parité en politique au sein de Femmes d'Alsace. Titulaire d'une licence en théologie protestante obtenue à Strasbourg (débutée à 38 ans !), Gisèle Bourcart a œuvré durant des années en qualité de guide-conférencière à la centrale de Fessenheim. Dans sa courte allocution, Gisèle Bourcart a rappelé que « toute (ma) vie était tournée vers l'autre, avec le sens du respect, de l'ouverture, de l'écoute et de l'amour du travail [...] Du côté paternel, (j'ai) certainement hérité du courage, de la ténacité et de l'endurance ; du côté maternel, la rigueur, la droiture, le sens de l'engagement et de la responsabilité ; chez les Bourcart, (j'ai) appris la valeur de l'engagement social ». Gisèle Bourcart a salué les avancées dues aux récentes lois sur la parité, et rappelé « que l'action de Femmes d'Alsace continue puisqu'en France il y a encore bien des actions à mener, tant sur un plan politique (parité en terme de responsabilité, pas seulement en terme de mandat électif) que social, sociétal et religieux ».

B.FZ.